

M. URIAH WILSON : Mais non les frais pour la préparation des actes. L'acheteur paie l'enregistrement s'il veut se protéger, mais c'est peu de chose et je crois qu'une somme de \$40 ou de \$50 serait plus que suffisante. Je sais que les avocats qui siègent ici, n'aiment pas à critiquer les mémoires de frais de leurs confrères ; il y a une sorte de solidarité entre eux, mais ceux d'entre nous qui n'appartiennent pas au barreau, peuvent bien se permettre de les trouver élevés.

M. ALCORN : Je désirerais avoir une explication de cet item. Je ne crois pas qu'il y ait un avocat de ce nom à Belleville.

L'hon. M. FISHER : Je n'en sais rien. Je prendrai des renseignements. Ces mémoires de frais sont toujours vérifiés par le ministère de la Justice qui en autorise le paiement.

M. URIAH WILSON : Cette explication n'est pas satisfaisante. Si un item relève de deux départements, les deux ministres devraient être ici. Quand un ministre est occupé à faire voter les crédits de son ministère, ses collègues ont pris l'habitude de s'absenter, mais la Chambre a droit à avoir des explications complètes.

L'hon. M. FISHER : Je suis bien prêt à me procurer tous ces renseignements si l'honorable député l'exige, mais il sait comme moi qu'il y a une foule de détails qu'un ministre ne peut connaître.

M. WILSON : Vous avez vos fonctionnaires.

L'hon. M. FISHER : Ils ne peuvent pas se tenir ici continuellement. Je me procurerai tous les renseignements.

M. WILSON : Je n'ai pas demandé qui est M. Butler, car je crois le savoir.

L'hon. M. FISHER : Vous pourrez alors renseigner l'honorable député de Prince-Edouard (M. Alcorn).

M. WILSON : Je crois qu'il est le frère du sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux, et un homme, très estimable.

L'hon. M. FISHER : Est-il avocat ?

M. WILSON : Je le crois.

L'hon. M. FISHER : Habite-t-il Belleville ?

M. WILSON : Il y habitait, mais j'ignore s'il y habite encore. Je crois qu'il est le frère de M. Butler, le sous-ministre des Chemins de fer et des Canaux, pour qui j'ai beaucoup d'estime, mais cela ne change rien à l'affaire.

L'hon. M. FISHER : Je désire savoir au juste ce que veut l'honorable député.

M. URIAH WILSON : Je veux un état détaillé de ces frais d'avocat.

L'hon. M. FISHER : Je l'aurai.

Edifices fédéraux—Réfection, améliorations, réparations, etc., \$16,000.

M. ARMSTRONG : Je suppose que l'édifice public de Brockville est compris dans ce crédit, car, à la page V—62, je vois un item de \$6,000.

L'hon. M. FISHER : Je suis informé que cette somme a servi à régler une ancienne réclamation au sujet de l'édifice public de Brockville.

M. ARMSTRONG : Il y a une certaine somme pour les intérêts.

L'hon. M. FISHER : Comme le paiement a été retardé, quand est venu le règlement, l'intérêt a été payé.

M. ARMSTRONG : Il y avait apparemment trois réclamations, car il y a trois item concernant l'intérêt.

L'hon. M. FISHER : Il y a eu trois réclamations, à diverses dates, et l'intérêt sur chaque réclamation a dû être calculé séparément.

M. MONK : Si l'honorable ministre est en état de donner des explications au sujet de la réclamation Tompkins, Cram & Cie, au sujet de l'édifice de Brockville, elles ne seront pas sans intérêt. Le 13 juin 1904, une somme de \$2,102.50 fut accordée à cette maison, et elle retira \$6,046.60. La différence entre les deux sommes représente les intérêts—environ \$4,000. L'honorable ministre peut, sans doute, se faire expliquer par ses fonctionnaires comment il se fait que les intérêts aient atteint un chiffre aussi élevé.

L'hon. M. FISHER : Cette réclamation fut soumise à un arbitrage ; les arbitres étaient le sous-ministre, l'ingénieur en chef du département et l'ingénieur du district.

Ils ont interrogé des témoins sous la foi du serment : ils ont examiné tous les faits de la cause et ont rendu une décision. Il s'agissait d'un crédit voté par le Parlement, conditionnellement. L'intérêt sur la somme accordée a été compté de 1886 à 1906—vingt ans.

M. MONK : Cela était-il compris dans la sentence arbitrale ?

L'hon. M. FISHER : Oui.

M. CLEMENTS : A même le crédit qui vient d'être voté au sujet de la salle d'armes de Chatham les entrepreneurs qui, me dit-on, ont fini leurs travaux et qui ont besoin de leur argent, pourront-ils se faire payer ?

L'hon. M. FISHER : Du moment que ce crédit a été ratifié par le Parlement.

Guelph—Salle d'armes, \$50,000.

M. ALCORN : Je vois que \$433.70 ont été payés pour des annonces, concernant cet item.